



## Coronavirus : ce que vous devez savoir

La santé et la sécurité de nos citoyens et de nos employés sont primordiales pour la Municipalité de Mille-Isles. À la lumière des récents développements dans l'actualité nationale, notre objectif est de limiter le plus possible la propagation du virus. Pour cela, la Municipalité a instauré différentes mesures préventives dans ses locaux municipaux. **Ces moyens de prévention sont également fortement recommandés à tous nos citoyens.** Soyez assurés que nous suivons la situation de très près.

La Municipalité a établi trois priorités :

- Protéger la santé et la sécurité de ses employés ;
- Maintenir les services municipaux aux citoyens ;
- Respecter les mesures qui pourraient être instaurées par la Direction de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

### Symptômes

Le COVID-19 est une nouvelle maladie qui n'avait pas encore été identifiée avant ladite éclosion. L'infection cause souvent une atteinte légère, mais peut parfois s'avérer sévère chez certaines personnes; plus particulièrement, celles dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont des maladies chroniques. Dans de rares cas, la maladie peut mener au décès. Les principaux symptômes reliés au virus sont la fièvre, la toux et les difficultés respiratoires. Habituellement, le coronavirus infecte le nez, la gorge et les poumons.

### Propagation

Il se propage le plus souvent par :

- contact étroit avec une personne infectée lorsque cette personne tousse ou éternue;
- contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux.

Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours pour apparaître après l'exposition au COVID-19. De plus, de façon générale, le coronavirus ne survit pas longtemps sur les objets :

- environ 3 heures sur les objets inertes avec des surfaces sèches,
- 6 jours sur des objets inertes avec des surfaces humides.

### Prévention

Bien que le risque relié à ce virus demeure faible au Canada, nous souhaitons mettre en place des mesures préventives internes et vous communiquer les consignes d'hygiène recommandées pour éviter la propagation d'un tel virus, à savoir :

- Se [laver les mains](#) souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes ;
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon ;
- Observer les règles d'hygiène lorsque [vous toussiez ou éternuez](#) ;
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes ;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

Notez qu'il est également très important d'éviter le contact entre les mains et le visage et de se laver les mains (savon ou solution antiseptique) après avoir fréquenté les lieux publics et les transports en commun.

Les séances du conseil sont publiques et doivent le demeurer. Les mesures d'hygiène usuelles sont applicables pour les membres du conseil et le public. La municipalité mettra à la disposition du public des stations de désinfectant à base d'alcool.

Le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) des Laurentides est en contact étroit avec les autorités ministérielles et a déployé les actions nécessaires dans cette situation. Toute personne croyant avoir développé des symptômes pouvant être liés à une infection au COVID-19 peut communiquer avec **la ligne Info-Santé en composant le 811** où des professionnels de la santé sont disponibles 24h tous les jours afin de les conseiller et de les diriger vers les bons services. Par ailleurs, pour les personnes ne présentant pas de symptôme mais ayant des inquiétudes ou des questions concernant ce virus, il est possible de composer la **ligne d'information suivante : 1-877-644-4545**.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information en lien avec le coronavirus, nous vous invitons à consulter le site Internet suivant : <http://www.quebec.ca/coronavirus>.